

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 44/2022

Séance du 7 novembre 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	9
Vote	14
Date convocation	01/11/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 7 à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération**CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET AUX SERVICES PERISCOLAIRES.**

Présents : Yves GILLI, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Geneviève PEPE, Stéphane VOISIN, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Jean-Luc VIGNA, Cyril LEGER.

Pouvoirs : Fabienne RASPAU donne pouvoir à Michel TIREBAQUE, Céline BERNART donne pouvoir à Yvette MARTIN, Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Olivier CORNELIUS donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Hélène-Marie PASSERON donne pouvoir à Corinne COMINO.

Absents : Néant.

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'une modification dans le fonctionnement des services périscolaires nécessite une création de poste à temps non complet à hauteur de 17 heures hebdomadaires, afin d'assurer le service public dans les meilleures conditions.

Il propose de procéder à l'ouverture du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint technique à raison de 17h hebdomadaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à 17 heures hebdomadaires.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI
Maire

